



Département du Calvados
Commune d'Argences
Extrait de la séance du 27 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.

Date de convocation : 22/10/2025

Date d'affichage : 06/11/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 8

Quorum : 14

Etaient présents

Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, M. Nicolas ESNAULT, M. Gilbert GEMY, Mme Florence GUERIN, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, Marianne TURPIN, adjoints au Maire,

Mme Martine BUTEUX, Mme Christelle BEAUDOUIN, M. Emmanuel BERTHELOT, Mme Virginie COISEL, M. Dominique DELIVET, M. Adrien LECERF, M. Richard MARTIN, M. Jacques-Yves OUIN, Mme Stéphanie PACCAUD, Mme Stéphanie SALERNO, Mme Monique SIMONNET et Mme Delphine VAUGEOIS.

Absents avec procuration de vote

M. Franck CENDRIER à Monsieur Nicolas ESNAULT, Monsieur Matthias DUBOURGUAIS à Madame Stéphanie SALERNO, Madame Brigitte FIQUET-ASSIRATI à Monsieur Dominique DELIVET, Monsieur Didier GODEFROY à Monsieur Emmanuel BERTHELOT, Monsieur Gilbert LABOUROT à Madame Stéphanie PACCAUD, Monsieur Gaël LEBOUCHER à Madame Marie-Françoise ISABEL, Monsieur Eric LEFEBVRE à Madame Virginie COISEL, Monsieur Raphaël RIOLON à Monsieur Gilbert GEMY

Absent sans procuration de vote

/

Secrétaire de séance

M. Jacques-Yves OUIN

Délibération n°2025-066

Rétrocession du lotissement du Clos de l'Orme

Rapporteur

Lydie MAIGRET

Par délibération n°2021-034 du 5 juillet 2021, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention de rétrocession avec la société Séphie Développement, en charge de l'aménagement du lotissement du Clos de l'Orme.

L'aménagement du lotissement est désormais terminé et nous devons envisager la rétrocession des ouvrages et des espaces publics dans le domaine communal, conformément au plan ci-dessous.



Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour cette rétrocession et la signature de l'acte notarié correspondant.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	19	Procurations	8	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **VALIDE** cette rétrocession,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié correspondant,
- **CLASSE** les voies « rue des Aulnes, rue des Châtaigniers, rue des Ormes et rue des Eglantiers » dans le domaine public communal,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Maire

